

PLAN DE PAYSAGE

SOIGNER LE PAYSAGE PAR SES LISIÈRES

PHASE 1

Diagnostic

La beauté, la richesse et la variété de sa mosaïque paysagère constituent la valeur la plus évidente et la mieux partagée de la vaste Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce bien commun, le paysage, se place à la croisée exacte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la Métropole. Il exprime aussi les vulnérabilités auxquelles les modalités de la croissance métropolitaine exposent le territoire, d'autant plus problématiques dans le contexte du changement climatique : étalement urbain, balafres des infrastructures, enrichissement, consommation foncière affectant les potentiels agricoles, effondrement de la biodiversité, modification du trait de côte, raréfaction de la ressource en eau, pathologies bâtementaires, exposition aux risques d'inondations, technologiques, feux de forêts, etc.

Face à ce constat, la Métropole a fait le choix de placer le paysage au cœur de sa politique et en appui de ses compétences d'aménagement des territoires, comme méthode pour concrétiser la transition énergétique et écologique. Le Plan de paysage constitue l'outil le plus adapté pour s'adosser aux compétences opérationnelles de la Métropole. C'est une démarche de projet concerté, chargée de structurer les documents d'encadrement et de programmes d'actions, relatifs aux cadres de vie (SCOT, PLUi notamment).

Le Plan de paysage permet d'envisager des actions, au moyen d'esquisses sur des sites démonstrateurs.

La « Typologie des paysages anthropisés », réalisée en 2019 par les agences d'urbanisme, désigne les secteurs d'interfaces comme étant les plus vulnérables aux formes de dégradation. Les études préalables au Plan de paysage engagent la Métropole à se focaliser sur ces espaces, entre zonages d'occupation et/ou de gestion foncière(s) — appelés franges, lisières, ou encore écotones — qui caractérisent les situations que l'on souhaite redresser.

Concrètement, le Plan de paysage choisit de s'intéresser en premier lieu à ces espaces peu considérés par les politiques publiques d'aménagement, tels que ceux qui confrontent : grands ensembles et massifs ; lotissements et espaces agricoles, naturels ou forestiers ; zones d'activités et campagne agricole ; villes et littoral ou cours d'eau ; zones industrielles et zones humides ; espaces de nature et agriculture ; etc.

Cette approche territoriale originale, entrant dans l'aménagement par les franges, constitue une première à l'échelle nationale.

LE PLAN DE PAYSAGE :

UN PROJET
QUI SE CO-CONSTRUIT
DANS LE TEMPS

PHASE 1 / Diagnostic territorial

PHASE 2 / Objectifs de qualité
paysagère partagés

PHASE 3 / Transcriptions
réglementaires
et programmes
d'actions sur des sites
démonstrateurs



✗ Une concertation suivie tout au long
de l'élaboration du Plan de paysage

✗ Une vingtaine de moments
d'échanges prévus, et deux séries
d'ateliers menées en phase
diagnostic, en s'adaptant aux
contraintes du COVID.

LE CONTENU DU DIAGNOSTIC

Par le zonage, les disciplines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel segmentent les territoires entre des gestionnaires et acteurs de l'occupation du sol. Cette partition crée des limites abstraites qui stérilisent les secteurs au sens de leur habitabilité. Lorsqu'on évolue dans un paysage qui nous dérange, c'est certainement qu'on ressent une disharmonie. Celle-ci traduit les défauts de la mono-fonctionnalité toujours à l'œuvre en aménagement des territoires.

Rechercher de la porosité, c'est redonner de l'épaisseur, de la profondeur et de la substance qui ménagent le vivant à une limite tracée, du plan au terrain.

Le diagnostic focalise sur les limites entre zonages et identifie les composantes du paysage dégradé par ces états de confrontation abrupte. Il s'agit alors d'identifier et de qualifier ces lisières, et d'expérimenter leur valorisation au bénéfice de la Métropole, de son attrait et de sa résilience.

La paysage est en permanence une affaire de façonnage, de tissage : franges, lisières, tissu urbain, trame viaire, cadre paysager, couture et coupure... le vocabulaire employé pour parler des espaces d'interface évoque volontiers le domaine textile.

PARTIE 1 / Le cadre : Les paysages de la Métropole

PARTIE 2 / Le tissage au fil du temps : Comprendre l'évolution des tissus métropolitains et de leurs lisières

PARTIE 3 / La trame déchirée : Enjeux et problématiques

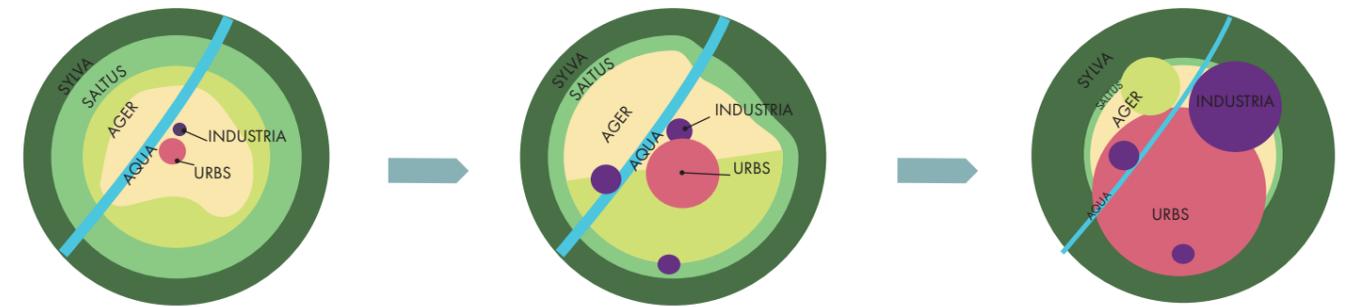
PARTIE 4 / Les lisières à recoudre ou à consolider : Typologie des espaces d'interface métropolitains

LE « RÉSEAU ÉCOTONIAL » – Identification des types d'interfaces paysagères

(cartographie au verso)

6 TYPES D'OCCUPATION DU SOL	15 RENCONTRES POSSIBLES 13 SÉLECTIONNÉES	2 FORMES	1 QUALITÉ
Urbs		Progressive 	Aménagée
Industria		Franche 	
Ager			
Saltus			
Sylva			
Aqua			

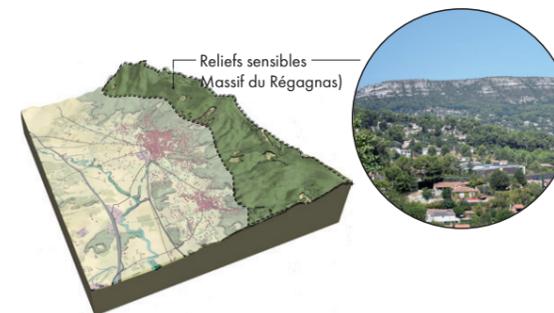
Pour réaliser la carte des types d'interfaces, l'occupation du sol métropolitain a été schématiquement répartie en six grandes catégories : les espaces urbains (URBS), les espaces d'activité (INDUSTRIA), les espaces cultivés (AGER), les espaces ouverts pâturés (SALTUS), les espaces forestiers (SYLVA) et les espaces humides et en eau (AQUA). Il est alors possible de dégager 15 situations de rencontres, dont 13 ont fait l'objet d'évolutions rapides liées aux activités humaines, pour constituer un « réseau écotonal » parcourant l'ensemble du territoire. Son étendue témoigne de la pertinence de cette entrée pour aborder les paysages métropolitains.



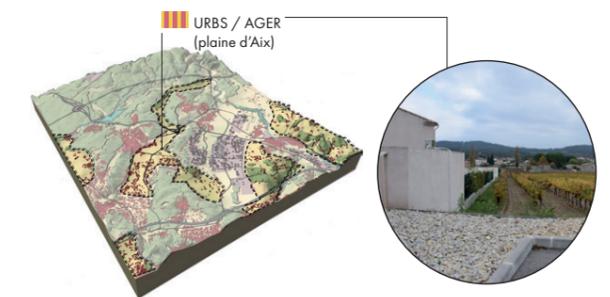
Au cours du temps, l'évolution des typologies d'occupation du sol a conduit à la constitution d'espaces de rencontre (lisières) multiples et parfois inédits.

DES ENJEUX MAJEURS AUTOUR DES LISIÈRES MÉTROPOLITAINES

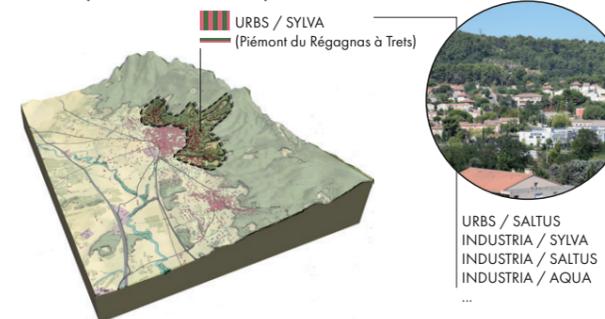
1. L'importance de la matrice des reliefs à pérenniser



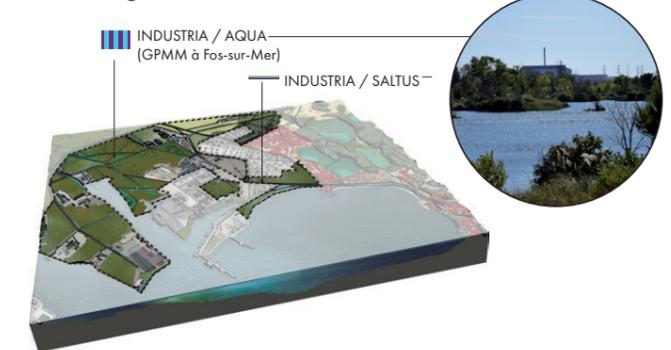
4. L'ampleur de paysages agri-urbains à concevoir et à faire fonctionner



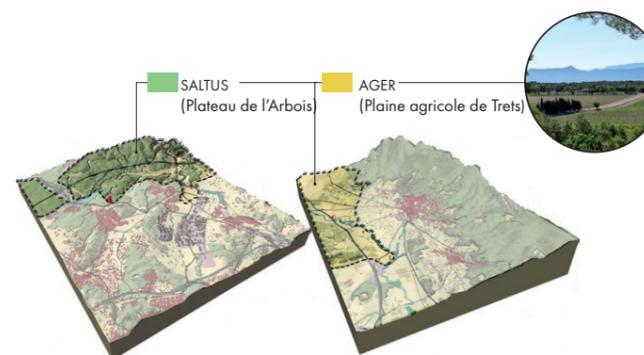
2. De nouvelles situations de rencontres à prendre en compte



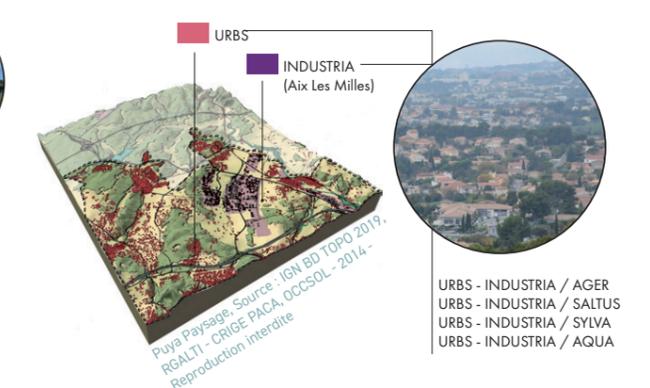
5. Des espaces de nature industrielle à identifier et à gérer



3. Une raréfaction des espaces agri-naturels à protéger



6. L'omniprésence du paysage urbain à hiérarchiser et qualifier



LA MARGE AU CENTRE ! LE « RÉSEAU ÉCOTONIAL » - Identification des types d'interfaces paysagères de la Métropole Aix-Marseille-Provence



© Agence Folléa-Gautier | La Fare-les-Oliviers | 2021



Inventaire - © Thibaut Cuisset | Nulle part ailleurs, La Bouilladisse | 2010



Inventaire - © Thibaut Cuisset | Nulle part ailleurs, La Bouilladisse | 2010



Inventaire - © Atlas Métropolitain | Le territoire du risque, La Bouilladisse | 2014



© Agence Folléa-Gautier | Fos-sur-Mer | 2021



Inventaire - © Giacomo Furlanetto | Caravan | 2013

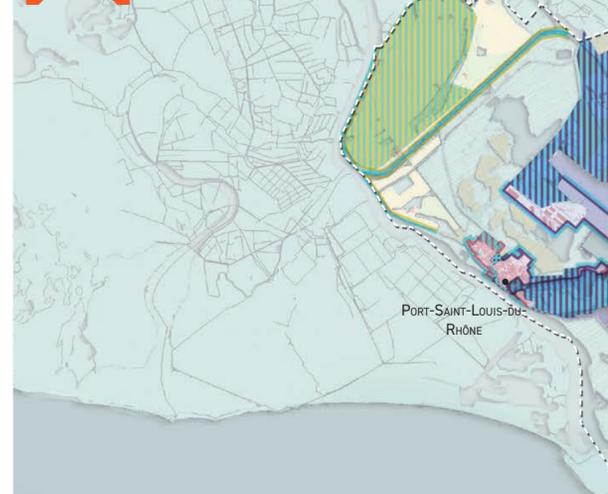


Inventaire - © Atlas Métropolitain | Polarités | 2011



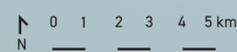
Inventaire - © Giacomo Furlanetto | Caravan | 2013

Différents paysages de lisières de la Métropole Aix-Marseille-Provence, rencontres entre espaces agricoles, naturels, forestiers, humides, urbains et industriels

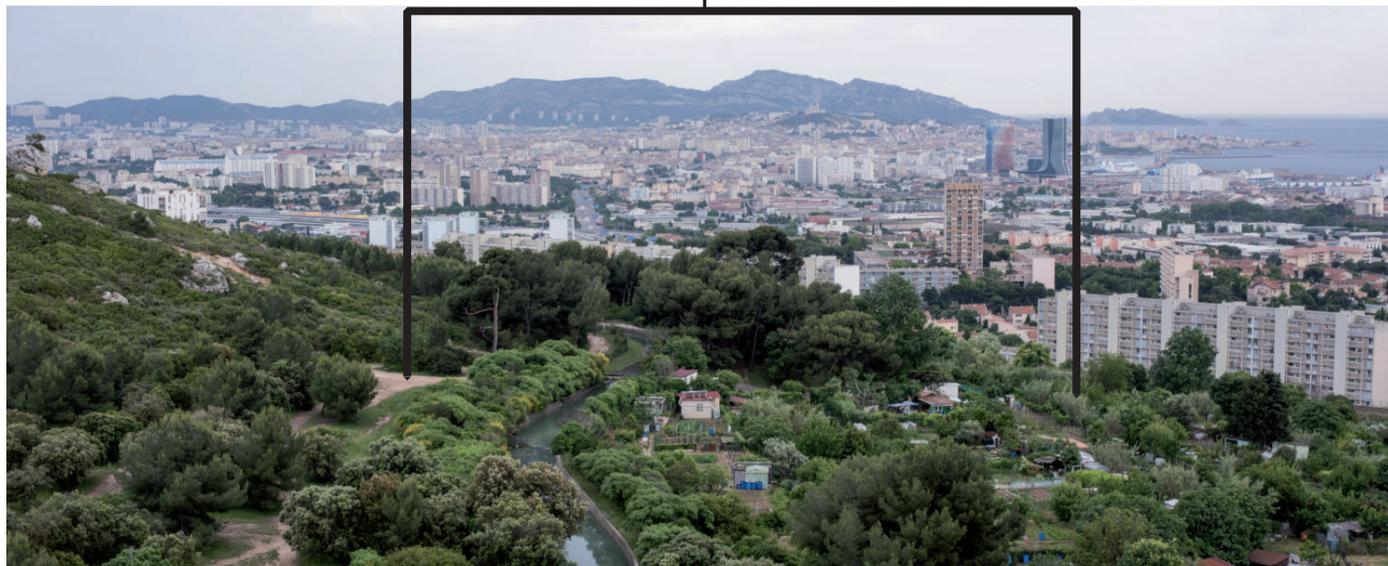


LÉGENDE - TYPOLOGIE DES ESPACES DE LISIÈRES

Urbs	progressive
Industria	nette
Ager	aménagée
Saltus	
Sylva	
Aqua	



Sources : IGN BD TOPO 2019, RGALTI - CRIGE PACA, DCCSOL 2014, Réalisation : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes - Reproduction interdite



Mise en évidence d'un espace d'interface entre ville et espace naturel, composé pour accueillir des usages spécifiques : chemin, canal, jardins familiaux, etc.

Photo Inventaire I © Anne Loubet | Marseille les collines | 2006-2020 | DEPUIS LA COLLINE DE LA MURE, VUE SUR LES JARDINS OUVRIERS DU CASTELLAS ET PANORAMA SUR LA VILLE, ...

À SUIVRE...

Le Comité de pilotage d'AMP a validé le diagnostic du Plan de paysage (phase 1 de l'élaboration), sa méthode de caractérisation du répertoire de lisières et son ouverture **vers la définition d'objectifs de qualité paysagère** (phase 2, en cours), déclinés en pistes d'actions. À partir de la notion de lisière, ou d'écotone, il s'agit de contribuer à reconstruire progressivement un écosystème territorial qui donne sens et direction à l'évolution du paysage, résilient et adapté au changement climatique, au service d'un développement soutenable en termes social et environnemental. Ces objectifs seront en nombre restreint et facilement appropriables, chaque objectif ouvrant un champ de recommandations et d'actions possibles, de façon à les rendre concrets.

Ils pourront ensuite être déclinés à travers un **programme d'actions** (phase 3) dans les documents réglementaires (SCOT, PLU / PLUi) et les différentes politiques publiques.

Conception graphique et contenus :

AMP Métropole - DGAPPEN
Agence Folléa-Gautier
Mars 2022

Les objectifs de qualité paysagère seront également traduits à travers des **projets de régénération territoriale**, par le renforcement des liens naturels, culturels, économiques et sociaux, dans l'assemblage des zones jusqu'alors techniquement isolées (projets sur les sites pilotes, en cours d'élaboration).

L'écotone offre ainsi au projet territorial l'opportunité de dessiner les paysages de ses enjeux de réparation, de protection, de valorisation et, par-dessus tout, de transition.

